



ARRÊTÉ N° 2026-015

PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉVISION N°1 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PRÉ-BOCAGE

La Présidente de Pré-Bocage Intercom,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 141-1 et suivants relatifs aux Schémas de Cohérence Territoriale ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu la délibération n° 2016-58 en date du 13/12/2016 du Conseil communautaire approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage ;

Vu la délibération n° 20230927-11 en date du 27/09/2023 du Conseil communautaire prescrivant la révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage ;

Vu la délibération n° 20250924-5 en date du 24/09/2025 du Conseil communautaire tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage ;

Vu l'avis n°2025-8109 en date du 30 janvier 2026 de la Mission régionale d'autorité environnementale ;

Vu les avis des différentes personnes publiques associées consultées ;

Vu la décision n° E26000012/14 du 28/04/2026 de la Présidente du Tribunal administratif de Caen portant désignation d'un commissaire enquêteur ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage, sous la responsabilité de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

L'enquête publique se tiendra du 18 septembre 2026 à 9h00 au 20 octobre 2026 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est situé au siège de la Communauté de Communes de Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, 14260 Les Monts d'Aunay.

Article 2 :

M. Jean-François Gratieux, administrateur civil à la retraite, domicilié à Caen, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal administratif de Caen.

Article 3 :

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet sera consultable :

- au format papier :
 - o au siège de Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY ;
 - o dans les mairies des communes suivantes, aux heures habituelles d'ouverture : Aurseulles (Saint Germain d'Ectot), Cahagnes, Caumont sur Aure (Caumont L'Éventé), Dialan sur Chaîne (Jurques), Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Malherbes-sur-Ajon, Val d'Arry (Noyers-Bocage et Villers-Bocage ;
- au format numérique sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7486>

Chaque dossier sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à consigner les éventuelles observations du public.

Le Dossier d'enquête comprend :

- Une notice de présentation de l'enquête publique ;
- Les documents du projet de révision du Schéma de Cohérence territoriale du Pré-Bocage, dans leur version arrêtée le 24/09/2025, incluant l'évaluation environnementale du projet ;

- Le bilan de la concertation préalable ;
- Copie des délibérations et arrêtés de procédure ;
- Copie des avis des personnes publiques associées, dont l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale ;
- Copie de la décision du Tribunal administratif de Caen désignant un commissaire enquêteur.

Un poste informatique sera mis gratuitement à disposition du public pour consultation du dossier aux lieux suivants :

- Point Info 14 / France Services, Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h (fermeture à 15h30 le 2^e jeudi de chaque mois) ;
- Point Info 14 / France Services, Maison Citoyenne, Place Saint-Clair, Caumont L'Éventé, 14240 CAUMONT-SUR-AURE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h (fermeture à 15h30 le 2^e jeudi de chaque mois) ;
- Point Info 14 / France Services, 18 Rue Emile Samson, 14310 VILLERS-BOCAGE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h (fermeture à 15h30 le 2^e jeudi de chaque mois).

Article 4 :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'enquête mis à disposition dans les lieux précités à l'article 3 ;
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7486> ;
- par voie postale à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Enquête publique SCoT, Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, 14260 Les Monts d'Aunay ;
- par voie électronique à l'adresse courriel suivante : enquete-publique-7486@registre-dematerialise.fr

Toutes les observations seront versées au registre d'enquête.

Toute demande d'information complémentaire est à adresser à Mme Stéphanie Leberrurier, Présidente de Pré-Bocage Intercom :

- par courriel : resp.urbanisme@pbi14.fr ;
- par courrier : Pré-Bocage Intercom, Enquête publique SCoT, 31 rue de Vire, 14260 Les Monts d'Aunay.

Article 5 :

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux, jours et heures suivants :

- Vendredi 18 septembre de 14h à 17h en Mairie de Les Monts d'Aunay, Place de l'Hôtel de ville, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY ;
- Lundi 21 septembre de 10h à 12h en Mairie d'Aurseulles, 58 Rue Mgr Paysant, Saint Germain d'Ectot, 14240 AURSEULLES ;
- Jeudi 24 septembre de 9h à 11h en Mairie de Cahagnes, 2 Place Centrale, 14240 CAHAGNES
- Lundi 28 septembre de 14h à 16h en Mairie de Caumont sur Aure, Rue de la Mairie, Caumont l'Éventé, 14240 CAUMONT SUR AURE ;
- Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 11h en Mairie de Dialan sur Chaîne, 9 Rue de la Mairie, Jurques, 14260 DIALAN SUR CHAÎNE ;
- Lundi 5 octobre de 16h30 à 18h30 en Mairie de Malherbes-sur-Ajon, 69 Route du Champ Canné, 14260 MALHERBE-SUR-AJON
- Lundi 12 octobre de 10h à 12h en Mairie de Val d'Arry, Place de l'Église, Noyers-Bocage, 14210 VAL D'ARRY ;
- Jeudi 15 octobre de 15h à 17h en Mairie de Villers-Bocage, Place Maréchal Leclerc, 14310 VILLERS-BOCAGE ;
- Mardi 20 octobre de 15h à 17h au Siège de Pré-Bocage Intercom, 31 Rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY.

Article 6 :

Un avis public faisant connaître l'ouverture et les modalités de mise en œuvre de la présente enquête publique sera :

- affiché au siège de Pré-Bocage Intercom et dans l'ensemble des 27 communes couvertes par le Schéma de Cohérence territoriale du Pré-Bocage, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- publié en ligne sur le site internet de Pré-Bocage Intercom (<https://www.prebocageintercom.fr>), quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;
- publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les deux journaux locaux « Ouest-France » et « La Voix Le Bocage ».

Article 7 :

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées seront transmis à l'autorité compétente dans le délai légal.

Article 8 :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur pendant un an au siège de Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de l'intercommunalité (<https://www.prebocageintercom.fr/>).

Article 9 :

Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département du Calvados et à Madame la Présidente du Tribunal administratif de Caen.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 16/07/2026

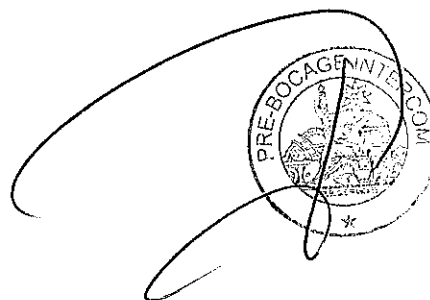
La Présidente

Stéphanie Leberrurier

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département du Calvados
- M. le sous-préfet chargé de l'arrondissement de Vire

Annexe : Avis d'enquête publique



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision n°1 du Schéma de cohérence territoriale du Pré-Bocage

Objet de l'enquête	Dates de l'enquête
Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Pré-Bocage, sous la responsabilité de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom, prise en la personne de sa Présidente, Mme Stéphanie Leberrurier. Les deux grands objectifs poursuivis par la révision du Schéma de cohérence territoriale sont : - Intégrer les dernières évolutions législatives et réglementaires, les nouveaux documents supra et les différentes études et données disponibles ; - Conforter et/ou approfondir certaines orientations et thématiques et renforcer le volet « lutte contre le dérèglement climatique » et « adaptation au changement climatique ».	Du 18 septembre 2026 à 9h00 au 20 octobre 2026 à 17h00
	Commissaire enquêteur
	M. Jean-François Gratieux, administrateur civil à la retraite, domicilié à Caen
	Informations
	Toute demande d'information est à adresser à Mme Stéphanie Leberrurier, Présidente de Pré-Bocage Intercom : - par courriel : resp.urbanisme@pbi14.fr ; - par courrier : Pré-Bocage Intercom, Enquête publique SCoT, 31 rue de Vire, 14260 Les Monts d'Aunay.
Dates, horaires et lieux des permanences du Commissaire enquêteur	Consultation du dossier d'enquête publique
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales aux lieux, jours et heures suivants : - Vendredi 18 septembre de 14h à 17h en Mairie de Les Monts d'Aunay, Place de l'Hôtel de ville, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY ; - Lundi 21 septembre de 10h à 12h en Mairie d'Aurseulles, 58 Rue Mgr Paysant, Saint Germain d'Ectot, 14240 AURSEULLES ; - Jeudi 24 septembre de 9h à 11h en Mairie de Cahagnes, 2 Place Centrale, 14240 CAHAGNES - Lundi 28 septembre de 14h à 16h en Mairie de Caumont sur Aure, Rue de la Mairie, Caumont l'Éventé, 14240 CAUMONT SUR AURE ; - Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 11h en Mairie de Dialan sur Chaîne, 9 Rue de la Mairie, Jurques, 14260 DIALAN SUR CHAÎNE ; - Lundi 5 octobre de 16h30 à 18h30 en Mairie de Malherbes-sur-Ajon, 69 Route du Champ Canné, 14260 MALHERBE-SUR-AJON - Lundi 12 octobre de 10h à 12h en Mairie de Val d'Arry, Place de l'Église, Noyers-Bocage, 14210 VAL D'ARRY ; - Jeudi 15 octobre de 15h à 17h en Mairie de Villers-Bocage, Place Maréchal Leclerc, 14310 VILLERS-BOCAGE ; - Mardi 20 octobre de 15h à 17h au Siège de Pré-Bocage Intercom, 31 Rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY.	Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet sera consultable : - au format papier : - o au siège de Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY ; - o dans les mairies des communes suivantes, aux heures habituelles d'ouverture : Arseulles (Saint Germain d'Ectot), Cahagnes, Caumont sur Aure (Caumont L'Éventé), Dialan sur Chaîne (Jurques), Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon), Malherbes-sur-Ajon, Val d'Arry (Noyers-Bocage et Villers-Bocage) ; - au format numérique sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7486 Chaque dossier sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à consigner les éventuelles observations du public. Le Dossier d'enquête comprend notamment l'évaluation environnementale ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et les avis de l'ensemble des personnes publiques associées. Un poste informatique sera mis à disposition du public pour consultation du dossier aux lieux suivants : - Point Info 14 / France Services, Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, Aunay-sur-Odon, 14260 LES MONTS D'AUNAY, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h ; - Point Info 14 / France Services, Maison Citoyenne, Place Saint-Clair, Caumont L'Éventé, 14240 CAUMONT-SUR-AURE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30 ; - Point Info 14 / France Services, 18 Rue Emile Samson, 14310 VILLERS-BOCAGE, du lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h.
Transmission des observations et propositions	Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur
Le public pourra consigner ses observations et propositions : - sur les registres d'enquête mis à disposition dans les lieux précités à l'article 3 ; - sur le site internet du registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7486 ; - par voie postale à l'adresse suivante : M. le Commissaire enquêteur, Enquête publique SCoT, Pré-Bocage Intercom, 31 rue de Vire, 14260 Les Monts d'Aunay ; - par voie électronique à l'adresse courriel suivante : enquete-publique-7486@registre-dematerialise.fr Toutes les observations seront versées au registre d'enquête.	A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le Commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions motivées seront transmis à l'autorité compétente dans le délai légal. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur pendant un an au siège de Pré-Bocage Intercom et sur le site internet de l'intercommunalité (https://www.prebocageintercom.fr/).